

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames 30
Faits divers 75

RESERVES SONT FAITES.
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas, et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.]

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

SAUMUR :
30 fr.
16
9
Poste :
35 fr.
18
10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au Bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR

24 Juillet 1882.

BULLETIN

Il paraît que la Chambre avait cassé ce ministre par inadvertance.

Passant près de la potiche ministérielle, elle lui avait donné, sans le vouloir, un fameux coup de coudre. La potiche était tombée et s'était brisée en mille pièces.

Au bruit de sa chute, la Chambre, née maligne, avait d'abord été prise d'un accès de fou rire; puis, après réflexion, elle s'est mise à déplorer sa maladresse; sans doute, la potiche était bien disgracieuse, bien vieille, bien tâtée; elle était ornée de magots bien ridicules; mais comment se passer d'une potiche dans une République où les *chinoiseries* ont été mises à la mode? Et comment remplacer celle dont la jalousie cochinoise de M. Blancsubé avait provoqué la destruction?

Prise de remords, la Chambre a ramassé et recollé les morceaux du vase, bouché les fissures, restauré les magots; et cet ustensile, vulgairement appelé *ministère*, s'est trouvé raccommodé tant bien que mal.

Tout d'abord les ministres ne voulaient pas entendre parler de raccommodage. Ils avaient pris de fières attitudes; ils déclaraient avec dignité qu'un cabinet brisé avec si peu d'égarés avait le devoir de ne pas se précipiter à une entreprise de recollage.

Puis, feignant de descendre aux embarras de la République, affectant de céder à un magnifique élan de patriotisme, touchés des sollicitations de leurs amis, ils annonçaient, un instant plus tard, qu'ils étaient prêts à oublier leurs soufflets de la veille, si, de son côté, la Chambre voulait bien déclarer qu'en les souffletant, elle avait entendu leur accorder un retentissant témoignage de sa confiance.

Là-dessus, on a organisé une petite entreprise de sauvetage. Il a été décidé que M. Sadi-Carnot interpellera le gouvernement sur la situation ministérielle, que M. Jules Ferry répondra en signalant les périls d'une crise devant les menaces de la politique extérieure, que M. Labuze proposera un ordre du jour de confiance, et que le vote ou le rejet de cet ordre du jour dictera au cabinet une résolution définitive.

Quant à MM. de Freycinet et Goblet, ils se tiendront prudemment cachés dans les coulisses. Partisans du rétablissement de la mairie centrale, ils pourraient compromettre le succès des tentatives de sauvetage, en se voyant obligés de répondre à certaines interrogations indiscrètes. Leur absence était indispensable.

Les différentes péripéties de la comédie ayant été minutieusement arrêtées, les acteurs sont entrés en scène. Nous avons alors assisté au spectacle le plus divertissant qui se puisse imaginer. Non, jamais farce plus grossière n'a été portée sur les tréteaux parlementaires de la troisième République.

Lorsque les orateurs de l'extrême gauche parlaient de la mairie centrale, le gouvernement leur répondait : « Occupons-nous des affaires du pays », et les ministériels étouffaient leur voix sous des tempêtes d'interjections. Lorsqu'ils réclamaient quelques explications, il s'élevait comme des ouragans de protestations indignées.

Des explications? Avait-on besoin d'en donner? La majorité voulait relever le ministre. Est-ce que cela ne devait pas suffire?

256 députés avaient blâmé, la veille, le gouvernement d'avoir promis le rétablissement de la mairie centrale; 269 lui ont, le lendemain, exprimé leur confiance sans aucune restriction. A quarante-huit heures d'intervalle, la Chambre s'est déjugée; elle a fait amende honorable aux pieds d'un ministre qu'elle venait de souffleter, pour qui elle professe le plus profond mépris.

Mais la victoire du cabinet est de celles qu'il convient de célébrer modestement. 104 députés se sont prononcés contre lui; 455

parmi lesquels 30 membres de la droite — se sont abstenus. 256 lui ont donc refusé, soit expressément, soit tacitement, le témoignage de confiance qu'il sollicitait, et sa majorité se réduit par conséquent à un chiffre de 13 voix, y compris les voix des ministres, sous-secrétaires d'Etat et autres députés pourvus de lucratives fonctions.

Nous ne pensons pas que ce merveilleux résultat puisse lui rendre en forces numériques ce qu'il a perdu en autorité morale.

Qu'il évite de prolonger trop longtemps la session actuelle, car, en l'état de faiblesse et de déconsidération où il se trouve à cette heure, il ne peut espérer son salut que d'une prompte ouverture des vacances parlementaires.

On annonce pour aujourd'hui une nouvelle demande de crédits pour l'expédition d'Égypte. Son chiffre, qui sera fixé en conseil des ministres, s'ajoutera au crédit de huit millions voté par la Chambre et que va discuter le Sénat.

On ajoute que les ministres ne s'entendent pas entre eux. Il paraît que le ministre de la guerre, qui ne veut pas renouveler les sottises du général Farre, rencontre une vive opposition chez certains de ses collègues qui ont jadis approuvé son prédécesseur.

Ainsi le général Billot n'entend pas tirer des hommes dans chaque régiment, comme on l'a fait pour l'expédition de Tunisie. Il trouve avec raison que c'est désorganiser toute l'armée. Il propose d'appeler par décret les hommes disponibles, c'est-à-dire la deuxième portion du contingent et les hommes en congé.

Quelques-uns de ses collègues ont peur par cette mesure d'effrayer le pays, comme s'ils pouvaient faire une expédition sans que le pays ne sache rien et ne souffre en rien!

De plus, pour les crédits, le général Billot en estime le chiffre à 40 millions, ce qui soulève des objections nombreuses, surtout de la part de M. Léon Say.

Si nous nous reportons maintenant à la commission du Sénat chargée d'examiner la première demande de crédit, nous n'y trouvons pas plus de clarté sur la situation ni sur les projets du gouvernement.

Cette commission a entendu M. de Freycinet, et elle va délibérer sans en savoir plus qu'auparavant. Rien de ce que lui a dit le ministre des affaires étrangères n'est de nature à l'éclairer.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 22 juillet. — La question de la mairie centrale de Paris vient de soulever à la Chambre des députés un nouvel incident. M. Dreyfus, membre de l'Union républicaine, a demandé au gouvernement ce qu'il comptait faire en présence de la délibération prise la veille par le Conseil municipal et de l'ordre du jour voté à propos de la démission du préfet de la Seine. De telles entreprises — dit l'orateur — sont attentatoires au principe de l'unité nationale, et l'on ne saurait se montrer trop empressé à les réprimer: le prestige et l'influence du pouvoir central y sont absolument intéressés. (Murmures à l'extrême gauche.)

M. Goblet, ministre de l'intérieur, répond que s'il est partisan de l'extension des franchises municipales à toutes les communes de France, sans en excepter Paris, il repousse absolument le système connu sous le nom d'autonomie communale. Le ministre ajoute que le Président de la République, sur son conseil, n'a pas accepté jusqu'ici la démission de M. Floquet, mais que, pour ce qui concerne la dernière délibération du Conseil municipal parisien, elle va être l'objet d'une mesure immédiate.

L'incident est clos.

M. Lacretelle réclame des secours pour les populations agricoles ayant eu à souffrir des intempéries de juin et de juillet. M. Goblet répond que les préfets doivent lui envoyer des rapports à cet égard.

Après le vote d'un projet de loi pour la création de ressources en faveur de l'assis-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

CLÉRICALE !..

Par M^{lle} CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE VII

Pourtant, ni le lendemain, ni de bien des jours encore, la pauvre jeune mère, profondément atteinte aux sources de la vie, ne fut en état d'affirmer de nouveau sa volonté d'introduire une chrétienne de plus dans cette famille païenne.

Deux amis vinrent la voir dans cette période de maladie, moins dangereuse et presque aussi prolongée que la première; deux amis dont la présence était rare à la Joliette, quoique toujours accueillie joyeusement :

Placiel Molins et Julienne Outier.

Placiel, son cousin, son compagnon d'enfance; Julienne, la demoiselle d'honneur de cet étrange jour de noces dont les invités n'avaient pas compris toutes les péripéties.

Geneviève ne les avait jamais racontées.

M. Molins, que nous avons entrevu, sombre et muet, pendant cette journée fatale pour le bonheur de sa cousine, pour son propre bonheur, travaillait avec une ardeur extrême depuis cette

époque, afin de franchir les rudés étapes de l'étude de la médecine.

Il était encore bien loin d'atteindre le but. Son ardeur semblait teintée d'amertume. On le voyait peu dans la folle société de étudiants de son âge; la concierge de son modeste logis sous les toits affirmait n'avoir jamais connu garçon plus laborieux, plus rangé, moins rieur.

L'hiver, deux fois à peine, il franchit le seuil des Bourgeal par pure convenance, ne se sentant point désiré par les maîtres de céans.

Certes, il devinait toujours la même naïve affection dans l'accueil enfantin de Geneviève; mais il ne fallait pas être un bien profond observateur pour découvrir que, dans la maison Bourgeal, le père était tout, le fils peu de chose, la belle-fille rien. En outre, on devinait clairement que ni le père ni le fils n'encourageaient l'amitié de Geneviève pour son unique parent.

A Fontenay, sachant sa cousine malade, Placiel fit taire sa juste répugnance à venir sans être invité, il ne put se défendre de lui témoigner un intérêt, timide dans ses manifestations, mais entier, vivace, plein de cœur.

Geneviève lui en savait gré et le remerciait de sa voix douce, pareille à un souffle brisé.

Julienne Outier, depuis le mariage de son amie, avait quitté le couvent et accepté une position d'institutrice en Angleterre.

Un baiser en partant, une visite aux vacances, constituaient les seules relations de ces deux charmantes natures jetées dans des voies bien diverses.

Julienne revenait de Liverpool, assez lasse des tristesses de l'exil, des caprices de trois enfants volontaires et de l'indifférence polie de leurs parents, grands manufacturiers plongés, têtes et corps, dans les affaires industrielles.

Cette jeune fille, faite pour les joies de l'intimité, pour les douceurs de la famille, supportait bravement l'espèce d'écrasement moral de ces fonctions ingrates entre toutes.

Elle ne se plaignait point et montrait à sa mère âgée, sans énergie, sans grande intelligence même, un visage résigné que la bonne M^{lle} Outier prenait pour un visage paisible.

Julienne ne se plaignait pas davantage à son unique amie Geneviève, estimant que les peines gardées dans un coin de l'âme finissent par y laisser au fond l'amertume qu'une dure destinée fait d'abord monter à la surface.

Mais quand, dans sa première visite à la Joliette, Julienne fut assise près du fauteuil où la convalescente venait d'être installée, il se produisit dans la mémoire troublée de celle-ci une sorte de résurrection.

Geneviève, qui, depuis des mois, suspendue entre la souffrance aiguë et la vie tenace, ne vivait guère plus par la pensée, se souvint tout à coup de

la scène du *Châlet-Jaune*, où M. Martel avait fait son testament — un testament bizarre! — entre les mains de son vieux camarade Bourgeal.

Julienne Outier!.. certainement, elle avait entendu prononcer le nom de Julienne Outier, dans cette soirée terrible, pendant que, prosternée dans la prière, elle suppliait la miséricorde divine de descendre sur cette agonie impénitente.

Que disait donc son tuteur?... et pourquoi mêler Julienne Outier?... Ah!.. le jour se faisait dans son esprit.

Son tuteur disait que, vieux garçon méfiant, et pourtant sur lui ce qu'il possédait, il le remettait à M. Bourgeal pour être partagé — en dehors des prélèvements fiscaux et des coûteuses formalités de la loi — à Julienne Outier, la fille d'un ancien associé, et à... à... Le second nom ne se dessinait plus nettement à travers la brume de sa mémoire si longtemps endormie.

Quant à Julienne, Geneviève ne doutait plus. Il s'agissait d'une somme importante... Cent mille francs à partager! L'aisance pour cette jeune fille, qui s'expatriait courageusement en vue du pain quotidien.

Elle faillit lui crier, dans la première reprise de possession de ses souvenirs :

— Mais que fais-tu donc en Angleterre?... Cinquante mille francs ne suffisent-ils pas, ajoutés à vos maigres rentes, pour faire vivre deux femmes

tance publique en Algérie, la Chambre reprend la discussion du budget.

M. Haentjens présente des observations générales et affirme qu'une foule de dépenses inscrites sont ou inutiles ou dissimulées.

M. Daynaud, parlant après M. Haentjens, critique à son tour l'exagération des dépenses.

Chronique générale.

Les ministres se sont réunis samedi matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Grévy.

Après s'être occupé des affaires d'Égypte, le conseil a décidé que le vœu du Conseil municipal de Paris, tendant à faire considérer le maintien de M. Floquet à la préfecture de la Seine comme une affirmation des revendications municipales, serait annulé comme visant une délibération du Conseil municipal déjà annulée par un décret du Président de la République.

Lorsqu'il a eu connaissance de la décision prise en conseil des ministres, M. Floquet s'est rendu auprès de M. Goblet pour lui expliquer qu'en l'état il ne lui était pas possible de conserver ses fonctions.

La discussion du budget a commencé il y a trois jours à la Chambre. M. Allain-Targé a pris la parole le premier.

M. Allain-Targé, le financier de M. Gambetta, épiloche-t-il les comptes de M. Léon Say? Non. Son incommensurable discours tend à prouver que les contribuables auraient préféré être dévorés avec les sauces de ses « illustres amis » Gambetta-Trompette qu'avec celles de MM. de Freycinet-Grévy.

Nous oserions presque affirmer que les contribuables préféreraient ne pas être dévorés du tout.

La commission du Concordat a nommé rapporteur M. Paul Bert, par 15 voix contre 5.

Elle a repoussé deux propositions de M. Corentin-Guyho, l'une tendant à la création d'un conseil supérieur des cultes, l'autre réclamant le remplacement de notre ambassadeur près le Saint-Siège par un simple agent de l'administration des cultes.

Le Sénat, sur la proposition de M. de Saint-Vallier, a renvoyé à une commission spéciale le projet relatif aux crédits égyptiens.

On a beaucoup remarqué l'attitude de l'ancien ambassadeur à Berlin qui, tout en annonçant qu'il voterait les crédits demandés, a déclaré que les explications données à la Chambre par M. de Freycinet sur la politique du gouvernement étaient insuffisantes. La publication, différée à dessein, du supplément au *Livre jaune*, devrait être ex-

honorablement ?

Un subit instinct de prudence arrêta les mois sur ses lèvres. Sans savoir, sans comprendre rien aux prescriptions légales en matière de succession, elle sentit vaguement qu'on les avait violées dans la circonstance présente, et qu'il valait mieux ne pas proclamer tout haut une omission qui pouvait causer quelque dommage, soit à la mémoire du donateur, soit à la destinataire.

Elle se réservait d'éclaircir cette épineuse question, à une heure plus propice.

M. Bourgeal père entra en ce moment.

Devant lui, tout pouvait s'éclaircir. Avec lui, toute allusion devenait limpide.

Le voyant s'asseoir, après avoir froidement salué Julianne, Geneviève crut devoir la lui présenter de nouveau, dans la crainte que deux ans écoulés bientôt depuis le jour de son mariage n'eussent effacé de l'esprit du vieillard la trace gracieuse de ce joli visage.

— Oh ! je reconnais parfaitement mademoiselle Outier, qui a bien voulu vous servir de demoiselle d'honneur, ma fille, répondit-il d'un ton tranquille.

Déconcertée, Geneviève demeura quelques minutes à poursuivre sa pensée au travers des banalités d'une conversation que les cris de Jeannine coupaient désagréablement.

Elle résolut de ramener l'entretien sur la voie qui la préoccupait.

gée comme étant la meilleure introduction à un débat complet, sérieux et sincère.

A propos des séances de la Chambre de mercredi et de jeudi, le *Patriote de l'Ouest* publie cet entrefilet :

« Voilà le ministère repêché encore une fois. Il vient d'être sauvé par ceux-là mêmes qui l'avaient jeté à l'eau. Il paraît qu'ils ne l'avaient pas fait exprès.

» Les deux journées de mercredi et de jeudi ne donneront point à la Chambre et au ministère UN PRESTIGE QU'ILS N'ONT PAS. »

Il y a longtemps que les journaux conservateurs ont dit que la Chambre et le ministère manquent de prestige. Nous sommes heureux que les feuilles républicaines l'avouent maintenant à leur tour.

D'après le *Temps*, on concentre à Toulon des troupes appelées de Rochefort, de Brest et de Cherbourg, qui formeront une brigade de 5,000 hommes.

Aussitôt réunies, ces troupes seront embarquées à titre d'avant-garde.

On annonce dans les couloirs du Palais-Bourbon que les 37 membres autonomistes du Conseil municipal de Paris auraient décidé de donner collectivement leur démission.

Le ministre des cultes a donné quatre décorations de la Légion-d'Honneur à l'occasion du 14 juillet, deux à des protestants, une au grand-rabbin de Marseille, et la quatrième à un chef de bureau protestant, depuis quatre ans dans l'administration. Inutile de dire que pas un catholique n'a mérité d'être distingué par M. le ministre.

LA CARTE A PAYER.

Le *Moniteur universel* relève les dépenses occasionnées par l'inauguration de l'Hôtel-de-Ville.

Ces frais d'inauguration s'élèvent à la bagatelle de 192,000 francs.

La moitié de cette somme a été employée aux préparatifs de la cérémonie, c'est-à-dire à la décoration des salles où l'on a reçu le public.

Disons en passant que tout le mobilier a été détérioré par les invités. Dans la soirée du 13, on montait sur les fauteuils pour voir ce qui se passait sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Les meubles ont été souillés par toute sorte de saletés, boue, liqueurs répandues, etc.

Ce qui avait échappé à la soirée du 13 fut absolument perdu dans les journées suivantes, où le gros public fut invité à visiter les salles. On estime que deux ou trois cent mille personnes y passèrent, promenant leurs mains sur les velours, sur les tentures.

— Ainsi, dit-elle enfin avec hésitation, tu vas retourner en Angleterre ?

— Mon Dieu, oui.

— Sans regrets ?

— Ah ! je ne dis pas cela.

— Et ta mère supporte sans trop de peine une telle séparation ?

— Il le faut bien.

— Pourquoi ?... ne pourrais-tu, avec beaucoup d'ordre, suffire à ses besoins sans l'imposer cet exil ?

— C'est à peu près impossible. Maman avait une petite rente que lui servait un parent éloigné : nous l'avons perdue.

— Ce parent... c'était ?...

— Un ancien missionnaire, qui avait rapporté de Cochinchine le germe d'une maladie mortelle. C'est une grande perte. J'étais élevée heureusement !... Il ne restait plus que huit cents francs de rente à ma pauvre maman. Là-bas, je lui en gagnais quinze cents... En quelques années, nous arrondirons une petite poire pour la soif.

Julianne souriait vaillamment.

Geneviève n'en croyait pas ses oreilles.

M. Bourgeal la regardait d'un air bienveillant.

— Ainsi, reprit la jeune femme avec un léger frisson d'inquiétude, M^{me} Outier n'a rien recouvré des sommes jadis perdues par son mari ?

— Quelles sommes ?

Revenons aux dépenses.

Le banquet a coûté 43,000 fr.

Le repas offert au bataillon scolaire, 2,500 francs.

Ces dépenses ne sont pas exagérées. Faire dîner des ambassadeurs à raison de 26 francs par tête, ce n'est pas cher. Mais il y a eu 30,000 francs d'éclairage et 5,000 francs de fleurs ! Trop de fleurs, trop de fleurs pour des républicains. Trop d'éclairage aussi !

Passons au buffet.

Ici nous avons affaire à un chiffre tout-à-fait républicain.

Le buffet ! C'était là que devait se livrer la grande bataille des gossiers secs.

La municipalité, connaissant le monde auquel elle avait affaire, n'avait pu faire que des approximations. Aussi avait-elle laissé une certaine marge à l'imprévu.

Somme toute, il a été bu par les invités, en dehors du banquet et du café, bien entendu, pour 26,000 fr. de liqueurs !

Le plafond provisoire a coûté 15,000 fr.

Les embellissements provisoires de la place de l'Hôtel-de-Ville, 32,000 fr.

Enfin les planchers, également provisoires, ont été payés 45,000 fr.

Qu'est-ce que vous dites de cet Hôtel-de-Ville qu'on inaugure, et qui n'a même pas de planchers ?

On aurait pu tout aussi bien l'inaugurer il y a trois ou quatre ans, car le gros œuvre n'est même pas absolument terminé. La véritable inauguration, c'est-à-dire la mise en service du monument, ne pourra pas avoir lieu avant cinq ans. Mais on était si pressé ! Qui sait ce qui pourrait arriver d'ici là ! Et le citoyen Floquet tenait à inaugurer ! Pensez-donc son nom va être gravé sur une plaque.

Dans tous les cas, voilà comment la République se montre ménagère des deniers du contribuable.

Ces 192,000 francs dépensés bêtement, sans opportunité, en rafraichissements, planchers provisoires, décorations provisoires, ne rappellent-ils pas les gaspillages de la Défense nationale, avec les comptes d'apothicaire des Gambetta, des Ferry, des Glais-Bizoin ?

La République devait être un régime d'économie, de parcimonie.

Les républicains protestaient contre les dépenses du 15 août.

On voit comment ils procèdent.

Ils ne se contentent pas de nous faire payer leurs illuminations, ils nous font payer leurs rafraichissements et leurs manigances !

AFFAIRES D'ÉGYPTÉ.

Le bruit court, en Bourse et dans les centres d'informations, qu'Arabi-Pacha a été livré aux troupes anglaises envoyées à sa poursuite ou capturé par elles. (Paris)

Le *Daily-Telegraph* reçoit d'Alexandrie le télégramme suivant, 22 juillet :

— Je croyais... il me semblait que... dans l'association de mon tuteur... avec ton père... car ton père était l'associé de M. Martel ?

— Oui. Eh bien ?

— Mon tuteur avait entraîné ton père... à des pertes... à de fausses spéculations... il aurait pu, du moins...

M. Bourgeal, jusque là fort placide, dit d'un ton de reproche :

— Prenez garde, Geneviève, vous accusez étourdiment M. Martel.

— Je n'accuse pas. Au contraire, je voudrais expliquer... balbutia la jeune femme très-troublée.

— Expliquer ?... quoi donc ?

Cette fois, l'accent du vieillard se fit incisif. Geneviève releva courageusement la tête.

— Voici. Je pensais que M. Martel, par des spéculations malheureuses, ayant causé bien involontairement quelques torts à la famille Outier, les aurait réparés avant sa mort...

— Non, dit Julianne.

— Ou... après sa mort ?

— Avec quoi ? demanda naïvement M^{me} Outier. M. Martel n'avait rien. M. Martel n'a rien laissé.

N'est-il pas vrai, monsieur ?

M. Bourgeal eut un sourire muet.

Un frisson courut sur les épaules de Geneviève.

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDENREUX.

« Le général Alison avec deux régiments d'infanterie, un escadron de cavalerie, en marche vers les retranchements du rabi. »

Une autre dépêche du *Daily News* annonce que les Arabes élèvent des tranchées au fort Guemil, à 6 milles de Port-Saïd.

Le *Fanfulla*, qui passe pour recevoir les inspirations du Quirinal, publie un article sur la nécessité d'une intervention italienne en Égypte.

On télégraphie de Londres, 22 juillet, Temps :

« Le cabinet anglais a fait un accord très-favorable à la proposition que la France d'inviter l'Italie à coopérer en Égypte. »

On mande d'Alexandrie que les Européens qui sont rentrés dans la ville se rendent de nouveau à bord des bâtiments.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 22 juillet. La grande discussion du budget s'ouvre d'hui, elle ne laisse pas que de préoccuper la circulation. Les nouvelles d'Égypte sont de plus en plus mauvaises, on conçoit que la Bourse soit très-agitée, la baisse s'accroît de l'ouverture.

Les rentes sont très-offertes : le 3 0/0, 81.20 ; l'amortissable, 81.70 et 81.45 ; le 4 1/2, 115.12, 114.92 et 115.02.

Les fonds internationaux sont faibles. L'Égypte est en grande baisse à 262.50. L'Italien offert ; on cote à 87.20, en baisse de 20 centimes. Les valeurs des sociétés de crédit sont sensibles sur la veille.

La Banque de France, après avoir ouvert à 5,360, descend à 5,360.

Le Crédit Foncier est ferme ; les cours de 1,460 sont établis très-solidement et provoquent des achats nombreux.

Les obligations 4 0/0 communales sont très-mandées, on considère que ce n'est que dans valeurs qu'on rencontre, à la fois, sécurité et revenu.

Le marché des actions du Comptoir Industriel de France et des Colonies est ferme, ce sont des valeurs d'avenir que tous les capitalistes ont intérêt à se procurer dès maintenant.

La Société Française Financière est demandée à 530.

Les valeurs industrielles ressentent un peu l'effet de la mauvaise tenue de la place.

Le Suez est offert à 2,370 ; le Panama est tenu à 543.

Quant à nos chemins de fer, ils demeurent fermes, mais fermes.

Lyon, 1,657,50 ; Orléans, 1,325.

Chronique militaire.

LES TAMBOURS.

M. Simon Boubée, dans la *Gazette de France*, parle ainsi du tambour, au point de vue... musical.

« Ce que vous ignorez peut-être, c'est que les marches que nos joyeux tapins vont prendre existent traditionnellement depuis longtemps dans l'armée et sont de véritables œuvres d'art.

Oui, des œuvres d'art !...

Cela n'a l'air de rien de battre des tambours des *fa* ; et il semble qu'il n'y a pas de composition dans cette succession de bruit, sur un seul ton. Eh bien, détrompez-vous. La plupart de nos marches pour tambour remontent à Louis XIV ; et c'est M. Lully (Baptiste le très-cher) qui les a composées sur l'ordre du grand roi.

M. Victorin Joncières nous donne à propos de précieux renseignements que nous sommes heureux de reproduire.

« A cette époque, chaque régiment avait sa marche et ses sonneries spéciales. La plus célèbre était la *Marche des mousquetaires du Roi*. Il fallait de vrais artistes pour la coter, car elle était à plusieurs parties. Les huit premières mesures se battaient à l'unisson, puis, tandis que la moitié des tambours répétait ces huit mesures, l'autre moitié exécutait un roulement, en accentuant les coups correspondant au thème primitif. Cette marche cho était si chère aux mousquetaires, que lorsque Louis XIV créa le régiment de ses officiers dudit régiment ayant été tirés des mousquetaires, demandèrent au roi que les tambours battissent la marche de leur ancien régiment, ce qui leur fut accordé. L'ancien régiment, ce qui leur fut accordé, ajouta Philidor l'ainé, dans une note placée au bas de la page où figure cette marche. »

La *Marche des mousquetaires* était encore

Joué sous Louis XVI, et ne disparut qu'à la Révolution, où les batteries et les sonneries furent modifiées, en devenant uniformes pour tous les régiments.

La plupart des batteries actuelles datent du premier Empire. Le joli pas redoublé à six-huit, si pimpant, si léger, qui donne une allure si entraînante à nos soldats, a marqué le pas de la garde impériale à travers les rues de Berlin. La retraite, que nous allons bientôt réentendre avec son rythme imposant, à la tombée de la nuit, fut également composée en 1803, par Ruhl, chef de musique. Napoléon, qui n'était pas prodigue de la croix d'honneur, en décora l'auteur des batteries et des sonneries d'ordonnance.

Les batteries et sonneries furent un peu modifiées en 1831 par un chef de musique du nom de Melchior. Telles qu'elles ont été maintenues, on peut dire, sans chauvinisme, qu'elles sont incomparablement plus jolies que celles des autres nations. Elles ont toutes un caractère remarquablement approprié aux différentes manœuvres qu'elles indiquent. Le pas de charge, par exemple, avec son rythme obstiné, sans arrêt, est irrésistible.

Il est irrésistible, en effet ! et j'en appelle à tous les Français jeunes ou vieux qui ont entendu battre la charge ou la générale.

On raconte qu'à Solferino, un demi-bataillon du 6^e de ligne se trouvant aux prises avec un parti d'Autrichiens, les Français, moins nombreux, moins bien abrités et comptant parmi eux bon nombre de rappelés, médiocrement belliqueux, semblaient y mettre une certaine hésitation, naturelle, d'ailleurs, aux civils déguisés en soldats. Il fallait arriver cependant, arriver coûte que coûte. Le colonel de Saint-André eut une inspiration : — Capitaine, faites battre la charge !

Les tambours s'avancèrent rapidement, le tonnerre éclata, et le 6^e, grisé de bruit et de poudre, partit comme l'éclair. Ce fut comme une puissante commotion électrique ; personne, pas même le vieux capitaine, n'échappa à la secousse violente, irrésistible, victorieuse. Donc, vivent les tambours !

Chronique Locale et de l'Ouest.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

ARRÊTÉ.

Le Ministre de la Guerre, Vu l'article 1^{er} de la loi du 3 juillet 1877 relative aux réquisitions militaires ; Vu l'article 2 du décret du 2 août 1877, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi sur les réquisitions militaires ;

ARRÊTÉ :

A l'occasion des manœuvres de 1882, le droit de réquisition pourra être exercé, conformément aux dispositions de la loi, dans la commune de Saumur, du 8 août au 13 août inclus.

Fait à Paris, le 19 avril 1882.

Le Ministre de la Guerre,
BILLOT.

Jusqu'à ce jour, le gouvernement français avait admis dans nos Écoles militaires les étrangers désireux de compléter leur instruction spéciale. Désormais, il n'en sera plus ainsi. Nous apprenons, en effet, que suivant l'exemple donné par l'Allemagne, la France est résolue à supprimer cette faveur.

À la suite d'une entente entre le ministre de la guerre et le département des affaires étrangères, M. de Freycinet a notifié cette décision aux divers cabinets étrangers. Il s'agit, bien entendu, d'une règle générale qui pourra faiblir dans la pratique.

Concours musical à Fontevault.

A l'occasion du Concours agricole qui se tiendra à Fontevault le dimanche 10 septembre prochain, il y aura également un Concours musical. Une médaille de vermeil, trois médailles d'argent et quatre médailles de bronze seront décernées aux musiques déclarées les plus capables par le jury.

Varrains. — Samedi dernier, M^{me} Har-douin, née Anne Lemoine, âgée de 37 ans, s'était levée de très-bonne heure pour faire du beurre.

Ayant besoin de son couloir (objet qui sert à faire passer le beurre), elle se rappela que la veille elle l'avait laissé tomber dans le puits, presque au niveau de la cave et n'ayant guère qu'un mètre d'eau. En cherchant à l'atteindre, elle a perdu l'équilibre et est tombée la tête la première dans le puits. N'ayant pas eu la force de se retourner, elle est restée dans cette position où bientôt elle a été asphyxiée par submersion.

Lorsque son mari s'aperçut de son absence, il la chercha de tous côtés et ne la découvrit que quelques heures après l'accident. Tout secours était inutile.

LES ACCIDENTS DE LA FÊTE « NATIONALE ».

Villebernier. — Le dimanche 16 juillet, en l'honneur de la fête des *Têtes coupées*, Villebernier a voulu se payer du canon. Une petite pièce a été amenée de Varennes ; c'était un bijou, choyé de tous. Chacun voulait la faire tonner ; aussi, depuis 10 heures du matin a-t-elle retenti nombre de fois et les enfants eux-mêmes ont été admis au rang des artilleurs improvisés.

Vers 2 heures 1/2, un jeune garçon de 12 ans, Alfred Vincent, voulut faire comme ses camarades ; mais, en se retirant, il laissa tomber, dans le pailon contenant la poudre, l'allumette fixée au bout d'un bâton, laquelle avait servi à mettre le feu à la lumière.

Une explosion se produisit : l'enfant fut atteint à la figure, et le feu se communiqua à ses vêtements ; son père, qui était présent, l'éteignit promptement. On avait craint pour les yeux, mais fort heureusement ils ont été épargnés.

Un autre jeune homme de 20 ans, Louis Tesnier, a été également victime de ce même accident : il avait une blessure à la joue, et ses vêtements se consumaient sur lui ; près de la Loire, il se mit à l'eau et fut rapidement hors de danger.

A partir de ce moment, le canon est resté muet.

ANGERS.

La deuxième colonne du 77^e de ligne est arrivée à Angers, samedi, à midi et un quart.

On a dit que le colonel, M. Garnier des Garets, avait tenu à rentrer, tambours en tête. Pour être plus sûr du fait, il avait eu la précaution d'envoyer en avant ses « tapins ». Samedi matin, ces braves petits tambours sont allés au-devant de la colonne jusqu'au pont de Sorges, si nous avons été bien informé, et ils ont ramené le régiment à la caserne. Inutile d'ajouter que, sur tout le parcours, ils ont obtenu un très-vif succès. Sur le rond-point des Magnolias, on les a acclamés, ainsi qu'à la caserne, au moment où ils ont commencé la marche pour conduire le drapeau chez le colonel.

Et pourtant ils n'étaient que quatre — quatre seulement — et encore une pluie fine et serrée avait-elle depuis vingt minutes enlevé aux caisse leurs son plein et vibrant. En avant, marchait le tambour-major, sa canne légendaire à la main, et cela suffisait pour compléter l'illusion.

Bien des gens se diront peut-être : Pourquoi quatre tambours seulement, au lieu de quatre files de tambours, comme on les voyait autrefois ? Hélas ! l'idée malheureuse du peu regrettable général Farre a produit ce résultat, que les vrais tapins, ceux qui étaient passés maîtres, étant partis pour le congé définitif, et aucun élève n'étant en formation, il y a pénurie de sujets. Il faudra un certain temps pour réparer le mal, et aujourd'hui on a fait comme on a pu, pour le mieux. Nous n'en devons pas moins de vifs remerciements à M. le colonel Garnier des Garets, et nous les lui adressons de bon cœur. Il aime les tambours !

(Union de l'Ouest.)

L'Etoile dit aussi, à propos du retour des tambours :

« Une foule nombreuse s'était portée à la rencontre de nos braves troupiers. Les tambours ont été l'objet d'une véritable ovation ; la foule a crié : vivent les tambours ! Lorsque ceux-ci ont battu, les applaudissements et les bravos ont éclaté de toutes parts.

» La population a accompagné la colonne jusqu'à la caserne. »

SARAH BERNHARDT A ANGERS.

La représentation de M^{me} SARAH BERNHARDT à Angers est fixée au lundi 31 juillet courant. Ni la saison d'été, ni les vacances n'effraient la célèbre actrice ; elle compte sur sa réputation... internationale pour galvaniser le public angevin, ou du moins ce qui restera, dans la ville, du tout Angers, le lundi 31 juillet prochain.

Le programme comprendra la *Dame aux Camélias*. Marguerite Gautier, ce sera, comme de raison, M^{me} Damala. Le rôle du jeune premier (Armand Duval) sera tenu par M. J. Damala.

L'Indépendant de l'Ouest dit que, « dans une des communes du canton de Loiron (Mayenne), où les quelques républicains qui l'habitent célébraient le 14 juillet, ces aimables citoyens ont montré vers la fin de la journée un tel enthousiasme pour le tricolore qu'ils sont allés jusqu'à en décorer leurs chiens, qui en portaient de la tête à la queue. »

Voilà comment les républicains respectent le drapeau tricolore.

RENNES.

Nous lisons dans le *Courrier de Rennes* :

« On nous remet le menu du banquet qui a eu lieu le 14. Ce menu porte en tête ces mots : *Banquet national, 14 juillet 1882.* »

Autour de ce menu est une vignette qui mérite d'être signalée. Au haut est un prêtre piqué dans une broche, dans l'attitude la plus inconvenante. Au bas, des républicains, coiffés du bonnet phrygien, dirigent sur l'armée des cléricaux un canon qui part sous forme de bouteille de champagne. Des évêques mitrés, des prêtres, des moines armés de crosses et de goupillons conduisent cette armée, au-dessus de laquelle plane une légion de corbeaux. Sur le côté, des prêtres et des évêques sont encore représentés dans les postures les plus grotesques et les plus indécentes. »

Nous lisons dans la *Vendée* :

Un de nos amis se trouvant de passage au Poiré-de-Velluire, dans la matinée du 14, nous a raconté l'incroyable fait suivant :

Vers l'heure de la messe, le maire et l'instituteur sont allés présider à la pose du drapeau tricolore aux fenêtres du clocher. Une dizaine de jeunes sans-culottes, dont plusieurs armés de fusils, leur faisaient escorte. Au moment où le drapeau a fait son apparition, des coups de fusil ont été tirés à la porte de l'église, accompagnés des cris de *vive la République !* Puis, pour mieux préciser sans doute le sens de cette démonstration, l'un de ces tristes voyous est allé braquer son fusil dans la direction de la fenêtre de la sacristie, et a mis en joue M. le curé, qui, en ce moment, s'habillait pour célébrer la messe. Touchant hommage rendu à la mémoire des fusillards de la rue Haxo et des autres héros de la Commune.

Nous entrerons dans la carrière, Quand nos aînés n'y seront plus.

Avis aux territoriaux qui seraient tentés d'échapper aux 13 jours :

Le conseil du 4^e corps d'armée, séant au Mans (15 juillet), vient de prononcer une condamnation à 2 ans d'emprisonnement contre le sieur Vaugoux (Joseph), soldat au 30^e régiment territorial d'infanterie, prévenu de désertion à l'intérieur en temps de paix.

Aujourd'hui, à l'époque des récoltes, il est curieux de constater qu'il n'y a que deux mois de l'année — novembre et décembre — pendant lesquels on ne récolte pas sur un point quelconque du globe terrestre.

Au mois de janvier, on récolte en Australie et dans la Nouvelle-Zélande ; en février, dans les Indes-Orientales ; mars, Mexique, avril, Égypte, Perse et Syrie ; mai, Chine, Japon, Maroc, juin, Californie, Espagne, Italie et quelques-uns de nos départements du Midi ; les mois de juillet, août et septembre sont les mois de récolte dans toute l'Europe centrale ainsi que dans la majeure partie de la Russie ; et enfin les

contrées du nord de l'empire russe terminent leurs récoltes au mois d'octobre.

Faits divers.

MORT HORRIBLE D'UN GENDARME.

La *Démocratie du Centre* raconte qu'un terrible accident a mis en émoi, le 12 juillet, le canton de Cérilly.

Un gendarme de Cérilly, le nommé Quilleret, étant en tournée, passait sur la route au village de Bardais, lorsque son cheval, effrayé sans doute par quelque obstacle, fit un brusque écart qui désarçonna le cavalier.

Plus effrayé encore par cette chute, le cheval partit au galop, entraînant après lui le malheureux gendarme dont le pied était resté suspendu à l'étrier.

La scène qui se passa alors est vraiment lamentable. Le gendarme Piget, qui accompagnait Quilleret, s'élança, sur son cheval, au secours de son malheureux camarade. Mais il ne réussit qu'à effoler davantage le cheval de celui-ci qui partit dans une course folle, faisant bondir sur les cailloux du chemin le corps qu'il traînait derrière lui. Plus le gendarme Piget pressait son cheval, plus l'autre redoublait de vitesse. Cette effroyable course se prolongea pendant 4 kilomètres, jusqu'au bourg de Valigny. Là, Piget parvint enfin à arrêter le cheval de Quilleret.

Le corps de celui-ci était presque en lambeaux. L'uniforme, la peau, et une partie des os, usés par le frottement, laissaient voir les viscères à vif ! Le coude et le genou, entièrement désarticulés, étaient presque détachés ! On frémit à la pensée de l'épouvantable torture qu'a dû endurer l'infortunée victime qui, cependant, a survécu jusqu'au lendemain matin.

Ce douloureux événement a produit la plus pénible impression dans tous les pays.

Dimanche, 16 est morte de la rage une jeune femme d'Avignon ; elle avait été mordue, il y a 42 jours, par un caniche qu'elle caressait. Son dernier accès a été tel qu'elle a, avec ses dents, coupé en deux une cuillère en fer.

INVENTION ORIGINALE. — Veut-on savoir comment on s'y prend pour garantir l'impératrice d'Allemagne de la chaleur lorsqu'elle voyage pendant l'été en chemin de fer ? Le système est assez original pour être mentionné.

Le toit du wagon impérial est recouvert d'une couche de terre, dans laquelle est planté le gazon, qu'on arrose à plusieurs reprises pendant le parcours.

Grâce à cette couverture verdoyante, les rayons solaires perdent leurs propriétés et une agréable fraîcheur règne dans l'intérieur du wagon, qui est également aéré par un système de ventilation extrêmement pratique.

La scène se passe devant un tribunal de province.

M^e X..., avocat en renom, est à la barre. — Non, messieurs, s'écrie-t-il, il est impossible de trouver un être plus ridicule, plus sot, plus désagréable, en un mot, que le client de mon adversaire. — Pardon, monsieur, interrompit le président, vous vous oubliez.

Nous rappelons à nos abonnés que la Conférence de Saint-Vincent de Paul de Saumur possède une bibliothèque, bien montée, qu'elle met à la disposition des familles chrétiennes de cette ville.

Le siège de la bibliothèque est situé rue Basse-Saint-Pierre, n^o 6. — Elle est ouverte le mardi et le samedi de chaque semaine, de deux heures à trois heures du soir.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. l'abbé JOUBEAU, directeur de la bibliothèque.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS
PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose ; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang ; elle économise 30 fois son prix en médecine. — DU BARRY et C^{ie}, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Épiciers.

SOCIÉTÉ NOUVELLE
De BANQUE et de CRÉDIT
Société anonyme. — Capital : 20 millions.
52, rue de Châteaudun, Paris.

CAISSE DE REPORTS

Intérêt net bonifié aux déposants :
Pour le mois de Juillet... 6.35 0/0 l'an.
Toute somme, depuis celle de 100 fr., peut être déposée à la Caisse de Reports de la Société Nouvelle.
Envoi franco, sur demande, de la Notice sur les Opérations de Reports.

L'ART NATIONAL, Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEUZIQU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 80 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

AVIS

La SOCIÉTÉ DES ECRIVAINS FRANÇAIS, qui a pour but de faire connaître toutes les personnes qui écrivent et dont le talent mérite d'être apprécié du public, ouvre un grand concours de Poésie et de Prose. De nombreux prix, en espèces et en médailles, seront décernés. Secrétariat : rue Vaneau, 83, Paris.

Appel aux Poètes.

Un Concours poétique est ouvert à Fécamp (Seine-Inférieure).
Tous les Poètes peuvent y prendre part.
Demander le programme à M. E. HEROUARD, 30, rue Sainte-Croix, à Fécamp (Seine-Inférieure).

Le **Jeune Age Illustré**, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEORROY.
Editeur : Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.
Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.

FAVEUR SPÉCIALE

ACCORDÉE A NOS ABONNÉS

5 fr.

AU LIEU

DE

8 fr.



Nos abonnés connaissent, de réputation au moins, la vaillante et spirituelle

LANTERNE D'ARLEQUIN

illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux messieurs qui gouvernent la R. F.

L'abonnement à la Lanterne d'Arlequin est de 8 fr. par an.

Une combinaison particulière avec la Direction de cette publication satirique, nous permet de

L'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an.

Pour recevoir cette PRIME, il suffit à l'abonné d'adresser une bande de notre journal à M. le Directeur de la Lanterne d'Arlequin, rue de Châteaudun, 13, à TOURS.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	8 25 —	10 h. 31 matin.	8 h. 45 soir.	11 h. 14 soir.	6 05 soir.
10 15 —	1 02 soir.	4 53 soir.	8 05 soir.	8 33 —	—
5 35 —	7 50 —	11 47 —	—	—	—

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	12 15 soir.	9 h. — matin.	3 50 soir.	9 h. 50 matin.	11 30 —
6 45 —	6 45 —	10 47 —	4 38 soir.	11 30 —	—

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

PAUL. GODET, propriétaire-gérant.

AVIS

Le Syndic de la faillite Frédéric Gratiot a l'honneur d'informer MM. les créanciers, que la Cour d'Appel d'Angers, par arrêt du 21 de ce mois, vient de condamner M. Monneréau, sur son appel, à payer à la faillite la somme de 15,061 fr. 35 c. pour le montant des marchandises et valeurs qu'il avait indûment reçues, avec les intérêts à partir de cette indue réception. En conséquence, le Syndic va pouvoir procéder prochainement à la liquidation de cette faillite, que ce procès tenait en suspens. (410)

Etude de M^e RABOUAN, huissier à Allonnes.

VENTE MOBILIERE

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le dimanche 30 juillet 1882, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, au domicile des époux MARANDAUBARRÉ, marchands à Allonnes, il sera procédé, par autorité de justice et par le ministère de M^e RABOUAN, huissier à Allonnes, à la vente aux enchères de divers meubles et objets mobiliers saisis sur eux, et ce, à la requête du sieur Joseph Normand, propriétaire à Allonnes.

Ces objets consistent en : armoire, buffets, linge, comptoir, carriole, équipage, marchandises de toutes sortes et quantité d'autres bons objets. On paiera comptant, plus cinq pour cent. (411) RABOUAN, huissier.

A VENDRE

OU A LOUER

UNE MAISON

Située à Saumur, à l'angle de la rue du Frêche et de la Grande-Rue.

Avec service d'eau.

S'adresser à M^{me} ROUÉ, 14, rue de Poitiers. (412)

A VENDRE

CHIEN DE CHASSE, bonne race. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

BELLE PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT

Située à Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

Cette propriété, d'une contenance de six hectares renfermés de murs, comprend :

Belle maison d'habitation, servitudes, chalet, quatre hectares de vignes; prairies, plusieurs sources alimentant une pièce d'eau, au milieu une île dans laquelle il y a un salon formé par des marronniers.

S'adresser à M^e GIRAULT, notaire à Bourgueil. (387)

CHATEAU

DE LA VILLE-AU-MAIRE

Commune de Huismes (Indre-et-Loire).

Station ligne Tours-Sables.

La vente aux enchères des meubles anciens, objets d'art et curiosités aura lieu les lundi 24, mardi 25 et mercredi 26 juillet 1882. (403)

CHAUSSURES

MAGASIN parfaitement installé et en pleine exploitation.

A CÉDER

A Cholet, rue Nationale, 70.

Long bail. 2 magasins au rez-de-chaussée. — 1^{er} et 2^e étages.

On céderait la maison sans les marchandises, ou les marchandises sans la maison.

Bourjuer, rue Lenepveu, Angers.

MAISON A LOUER

S'adresser à M^{me} JARDON, rue Saint-Nicolas, 86. (402)

UNE FEMME de ménage et cuisinière demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Un très-beau et bon CHIEN COUCHANT, race anglaise, âgé de 4 ans, parfaitement dressé.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

De suite

UN FONDS DE CHARCUTERIE

S'adresser au bureau du journal.

MAGASIN DE PARAPLUIES

Et Mercerie.

M^{me} V^e PICARD, rue du Portail-Louis, 52, continue comme par le passé son commerce de parapluies et mercerie.

A VENDRE

COUPES DE PRÉS

S'adresser à M^{me} veuve PICARD, 52, rue du Portail-Louis. (335)

PHARMACIE CHEDEVERGNE

Saumur

MIXTURE FERRON

Contre le Croup.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1873; Londres, 1862; Paris, 1855, 1867, 1878, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M^{rs} V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les bandes. M^{rs} V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

LIBRAIRIE ABEL PILON
A. LE VASSEUR, SEUR
33 - Rue de Fleurus - 33

PARIS

Fr. par mois
par mois

Envoi franco des Catalogues
LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

Saumur, imprimerie de P. GODET.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
50^e ANNÉE (1882).

Prix du volume broché 7 fr. »
cartonné 8 50
Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.

Etranger, suivant les conventions postales.

On peut se procurer chaque volume séparément.

MAGASIN PITTORESQUE

RÉDACTEUR EN CHEF : M. EDOUARD CHARTON, MEMBRE DE L'INSTITUT.

La collection se compose des années 1833 à 1881. — Le volume 1881 (49^e année) a été mis en vente le 5 décembre 1881.

LES ABONNEMENTS COMMENCENT DU 1^{er} JANVIER DU 31 DÉCEMBRE. — LES LIVRAISONS SONT ENVOYÉES A LA FIN DE CHAQUE MOIS.

OUVRAGES PUBLIES PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des quarante premières années du Magasin pittoresque.
1 volume broché 7 fr. »
Cartonné 8 50

ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1882, environ 30 gravures dans chaque Almanach.
Chaque almanach 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE; 1 vol. grand in-4, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.
Prix 15 fr.
VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES; 4 volumes, 941 gravures.
Prix de chaque volume broché 6 fr.
L'ouvrage complet 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures.
Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15

LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du Magasin pittoresque; 1 volume in-4. — 2^e édition.
Prix, broché 5 fr.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.

PARIS 7 fr. »
Départements 8
Union postale 9

On peut se procurer séparément un numéro mensuel dans une couverture.

Prix : Paris, 60 c.; — Départements, 70 c.

LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yan Dargatzis; 1 vol. grand in-8^o.

Prix, pour Paris, broché 45 c.
cart., doré sur tranche 1 fr. 50

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume. On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. DÉZÉ, libraire, rue Saint-Jean, n^o 1, à Saumur.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le